

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-277 du 06 Septembre 1994

Portant nomination de Monsieur René DOSSA en qualité de Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 92-021 du 21 Août 1992 portant Loi Organique relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication et la Loi N° 93-018 du 27 Avril 1994 qui l'a amendée ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 94-227 du 13 Juillet 1994 portant nomination des Membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
Après consultation du Président de l'Assemblée Nationale ;
- SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 Septembre 1994 ;

D E C R E T :

Article 1er. - Monsieur René DOSSA est nommé Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication.

Article 2. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures ~~contraires~~ prend effet pour compter de la date d'entrée en fonctions de l'intéressé et sera publié partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 06 Septembre 1994
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.-

.../...

Le Ministre d'Etat à la Présidence
de la République, Chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.-

Le Ministre de la Culture et
des Communications


Marius FRANCISCO.-

Le Garde des Sceaux, Minis-
tre de la Justice et de la
Législation,


Pierre MEVIA.-

Le Ministre des Finances,


Paul DOSSOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MEPR-DN 4 MCC 4 MJL 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DB-DCP-DSDV-DI DTCP 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM 2 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.-